

LIGUE REGIONALE DE TIR DE PROVENCE

Bouches du Rhône (13) – Vaucluse (84) – Alpes de Haute Provence (04) – Hautes Alpes (05)

Marseille le 16 octobre 2013.

**Ref :** Form. 13 / 14 – FL/GL n° 001 / 004

**Objet :** Stage de formation au brevet fédéral  
Animateurs de club - Session 2013 / 2014.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La ligue de tir sportif de Provence organise un stage de préparation au brevet fédéral **d'Animateurs de club** selon le cursus fédéral.  
Ce stage se déroulera sur 2 WE ½, il sera encadré par M. Frédéric. LAMOLLE (RFL) et l'équipe technique régionale.

**Conditions d'accès à la formation :**

- Etre licencié à la FFT depuis un an minimum (2<sup>e</sup> saison sportive)
- Détenir le certificat de capacité à utiliser une arme de tir sportif.
- **Etre compétiteur**, 10m ou 25m ou 50m. (niveau départemental minimum.)
- Remplir la fiche d'inscription ci-jointe qui devra comporter l'avis motivé du président de votre club.
- Joindre à la fiche d'inscription :
  - Photocopie de la licence en cours de validité.
  - Photocopie du carnet de tir (la partie seule qui comprend votre identité et la date d'obtention du certificat de capacité à utiliser une arme.)
  - Un certificat médical de non contre indication à l'enseignement et la pratique du tir sportif, de moins de 3 mois.
  - Le chèque couvrant l'inscription.
- Avoir au moins 16 ans au début de la formation et présenter pour les mineurs une autorisation parentale.

**Conditions spécifiques d'accès pour les tireurs handisport.**

Présenter, en sus aux conditions d'accès à la formation, une attestation de la **commission médicale handisport**, spécifiant que l'handicap du candidat ne risque pas de porter atteinte à la sécurité du public qu'il encadrera dans l'exercice de ses fonctions une fois le brevet d'animateur fédéral obtenu.

**Dates :** S 23 novembre 2013.

S 30 novembre ou 1 décembre 2013.

S 11 janvier 2014.

**Horaires :** de 9h00 à 17h00.

**Lieu :** Stand des 3 Lucs. 39 rue Alfred Blachère. (Route d'Allauch)  
13 012 Marseille Tel 04 91 93 58 88.

### **Conditions matérielles.**

- Frais d'inscription au stage, 50 €uros (fourniture de la documentation comprise) établir le chèque à l'ordre de la Ligue de Tir de Provence.
- Hébergement, repas et déplacement à la charge du candidat ou de son club.
- Afin de disposer du maximum de temps, il serait opportun de prévoir un repas froid (Possibilité sur place d'utiliser un four micro-ondes)

### **Dépôt des candidatures.**

’  
Votre candidature, établie sur l'imprimé ci-joint et visé par votre président, devra être adressée (avec une photo d'identité récente) à la ligue qui accusera réception.

Le nombre des places étant **limité à 15**, les candidatures seront retenues dans leur ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi.

**Date limite de réception :** 18 novembre 2013

**Matériel.** Pour le stage, les candidats devront porter de quoi écrire ainsi qu'une arme 10m.avec ses munitions, les cibles seront fournies par la ligue.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

F. Lamolle Tel 04 42 03 93 56 06 86 85 84 88

Comptant sur l'intérêt que vous portez au développement de notre sport pour persuader le maximum de vos tireurs à participer à cette formation,

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos sincères et sportives salutations.

F. Lamolle  
R.F. L « Provence »

### **Destinataires.**

MM. les Présidents des clubs de la Ligue.

Mme et MM. Les Présidents des CD 04 05 84.